



SGEN-CFDT BRETAGNE - BREIZH



REQUALIFICATIONS DE LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE DES ACQUIS, MAIS TROP DE REVENDICATIONS EN ATTENTE DE RÉPONSE

REQUALIFICATIONS PEUT MIEUX FAIRE

Il faudrait accélérer

Nous avons demandé sans succès un **repyramidage accéléré en 2023**.

De plus, le repyramidage proposé représente un effort important mais n'atteint **pas le niveau** demandé par le Sgen-CFDT.

Les requalifications de postes devraient profiter aux agents déjà en poste.

Nous continuerons à le revendiquer au niveau national comme local. De nombreux agents exercent **effectivement** des fonctions relevant de la catégorie supérieure.

Les agents devraient bénéficier d'un **reclassement sur place**, dès lors qu'ils, elles remplissent les conditions de passage au corps supérieur, **sans concours** et **sans la mutation** qu'implique le concours.

Nous revendiquons la requalification de tous les postes d'adjoints gestionnaires B en catégorie A.

Ce serait une juste reconnaissance de la technicité et du niveau de responsabilité de ces postes dont le niveau d'exposition ne cesse d'augmenter.

INDEMNITAIRE ET INDICIAIRE

Indemnitaire : des lacunes

- » En 2022, les **Adjaenes** ont seulement bénéficié de revalorisation triennale, pas d'alignement sur la fonction publique, comme les B et les A. **Ils, elles doivent en bénéficier aussi.**
- » **Manque de transparence** : le ministère communique des moyennes nationales, pas les minima, maxima et médianes académiques que nous réclamons, ça ne permet pas d'estimer objectivement la situation.

Indiciaire : insuffisant au regard de l'inflation

- » **Adjaenes : aucune amélioration de pouvoir d'achat.** Les revalorisations sont un juste rattrapage du Smic, c'est trop peu.
- » **Saenes : victimes du tassement des grilles.** Les Saenes démarrent à l'indice 356, soit 4 points au dessus des C = une petite douzaine d'euros.
- » **AAE : attractivité ?** Les revalorisations indemnitaires (qui ne sont pas pris en compte pour la retraite) ne peuvent compenser l'absence de revalorisation indiciaire.



bretagne@sgen.cfdt.fr

POUR LES CONTRACTUEL-LES, NOUS ATTENDONS TOUJOURS !

Dans les mesures annoncées, les personnels sous contrat pourront certes bénéficier de l'ouverture de plus de concours. Mais le Sgen-CFDT continue de revendiquer une titularisation sans concours (sous condition d'ancienneté) pour les personnels qui ont prouvé leur compétence pendant des années de bons et loyaux services où ils/elles ont été évalués positivement.

En finir avec la précarisation

Le Sgen-CFDT souhaite une grille de rémunération des personnels sous contrat.

Des CDD ad vitam aeternam, c'est inadmissible

Les personnels administratifs contractuels doivent aussi pouvoir accéder ou être recrutés sur un **CDI**, comme les autres filières (enseignants, AESH, AED...)

A travail égal salaire égal

Ce cadre de rémunérations doit tenir compte du poste occupé (A, B, C), et intégrer l'indiciaire et l'**indemnitaire** sur des postes équivalents.

D'autre part nous revendiquons **une prise en compte dans les concours des années d'expérience** (concours aménagé, CDIsation, titularisation sans concours sous condition).



AUTRES REVENDICATIONS TRÈS CONCRÈTES

Pour un vrai déroulé de carrière

- » il faut **au minimum un doublement indiciaire**, entre les débuts et fins de grilles
- » rétablir des écarts significatifs entre niveaux A, B et C. Les revalorisations uniquement par le bas aboutissent à un **tassement des grilles**
- » **à cause du gel du point d'indice**, les débuts de carrière B sont rattrapés par le SMIC. Et les A démarrent à peine au dessus

Un vrai gain indiciaire lors des promotions

- » **mieux valoriser les avancements** par un dispositif assurant **un gain minimum de points d'indice à toutes les promotions**. Le changement de corps (passage de C en B ou de B en A), implique généralement mutation professionnelle, alors que **l'écart de rémunération au reclassement est quasiment nul**, car il se fait à l'indice égal ou immédiatement supérieur dans le nouveau corps
- » **le taux de passage hors classe pour les A** doit augmenter : 7%, c'est très insuffisant. Il y a un "plafond de verre" depuis plusieurs années, le dernier grade est inaccessible